

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE D'AMANCY (74800),

60 route de la Vernaz

UN TENEMENT IMMOBILIER divisé en trois lots, savoir :

- **Une parcelle de terrain à bâtir d'une surface totale de 10a 85ca, sur laquelle est édiflée un garage destiné à être démoli, cadastrée section A n°2596, section A n°2597, section A n°2601, et section A n°2606.**
- **Un tènement immobilier bâti d'une surface totale de 07a 44ca, cadastré : section A n°2595, section A n°2600, section A n°2602, section A n°2604.**
- **Une grange mitoyenne à aménager d'une cadastrée section A n°2599, section A n°2605, surface totale : 02a 20ca.**

L'adjudication aura lieu en un lot.

**Mise à prix : 189.000,00€ (cent quatre vingt neuf mille) Euros
Frais en sus**

Le JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024 à 14 heures

**A l'audience du Juge de l'Exécution au Tribunal Judiciaire de
BONNEVILLE, Quai du Parquet – 74130 BONNEVILLE.**

Désignation du bien :

Sur la Commune d'AMANCY (74800), 60 route de la Vernaz :

Un tènement immobilier divisé en trois lots

- **Une parcelle de terrain à bâtir sur laquelle est édiflée une grange destinée à être démolie (lot A), cadastrée :**

Section A n°2596, Lieudit la Vernaz Ouest, surface 06a 22ca,

Section A n°2597, Lieudit 60 rue de la Vernaz, surface 01a 59ca,

Section A n°2601, Lieudit la Vernaz Ouest, surface 01a 22ca,

Section A n°2606, Lieudit la Vernaz Ouest, surface 01a 82ca.

Surface totale : 10a 85ca.

- **Un tènement immobilier bâti (lot B), cadastré :**

Section A n°2595, Lieudit la Vernaz Ouest, surface 00a 30ca,

Section A n°2600, Lieudit 60 rue de la Vernaz, surface 03a 01ca,

Section A n°2602, Lieudit la Vernaz Ouest, surface 04a 08ca,

Section A n°2604, Lieudit la Vernaz Ouest, surface 00a 05ca.

Surface totale : 07a 44ca.

- **Une grange mitoyenne à aménager (lot C), cadastrée :**

Section A n°2599, Lieudit 60 rue de la Vernaz, surface 01a 38ca,

Section A n°2605, Lieudit la Vernaz Ouest, surface 00a 82ca.

Surface totale : 02a 20ca.

Avec toutes constructions futures, toutes améliorations, toutes augmentations et tous immeubles par destination.

Et tels au surplus que ledit bien et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et tous droits et toutes servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

Occupation : les parcelles et constructions propriété de la SCI poursuivie sont inoccupées.

Pour une description exhaustive, il est possible de consulter le **Cahier des Conditions de Vente** au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE, sous le numéro RG n°22/01079.

**Une visite sur place sera organisée le :
MARDI 20 AOUT 2024
de 11 heures à 12 heures**

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de BONNEVILLE auprès duquel il convient de vous rapprocher pour pouvoir enchérir.

Renseignements : pour plus de renseignements, s'adresser :

- Au Cabinet de Maître GARNIER, Avocat (Tél : 04.50.98.34.21).
- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE où le cahier des charges est déposé – RG 22/01079 (Tél : 04.50.25.48.00)

**Fait et rédigé à Cluses le 01/08/2024
Maître François-Philippe GARNIER, Avocat.**

